

16 mar 2007 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 16 mars 2007

Personnes handicapées et personnes âgées

Modifications relatives aux allocations aux personnes handicapées

Modifications relatives aux allocations aux personnes handicapées

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et Mme Gisèle Mandaila Malamba, secrétaire d'Etat aux Familles et aux Personnes handicapées, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant diverses modifications relatives aux allocations aux personnes handicapées. Le plafond annuel du seuil de revenus relatifs aux allocations pour l'aide aux personnes âgées est majoré de 0,6% dès le 1er septembre 2007 et une fois encore de 1,2% dès le 1er janvier 2008.

L'augmentation des montants de base de l'allocation de remplacement hors index, qui avait déjà été planifiée pour le 1er octobre 2007, sera introduite anticipativement, avec effet au 1er avril 2007. En outre, une augmentation supplémentaire hors index de ces montants a été prévue avec effet au 1er janvier 2008. Le Conseil supérieur national des personnes handicapées a émis un avis favorable sur le projet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe